

PLAN LOCAL INTERCOMMUNAL

D'URBANISME

PIECE 1.E - ANNEXES

ARTELIA REGION SUD-OUEST AGENCE DE PAU

Hélioparc
2 Avenue Pierre Angot
64053 PAU CEDEX 9
Tel. : +33 (0)5 59 84 23 50
Fax : +33 (0)5 59 84 30 24



SOMMAIRE GENERAL

Section E.1

Fiches communes

Section E.2

Retour visites écologue

Section E.3

Changement de destination

Section E.4

Eléments de paysages identifiés au titre du L.151-19 du CU

SECTION 1

FICHES COMMUNES

SECTION 2

RETOUR VISITES ECOLOGUE

SECTION 3

CHANGEMENT DE DESTINATION

SECTION 4

ELEMENTS DE PAYSAGES IDENTIFIES AU TITRE DU L.151-19 DU CU

PLAN LOCAL INTERCOMMUNAL

D'URBANISME

PIECE 1.E.2 – RETOUR VISITES ECOLOGUE

ARTELIA REGION SUD-OUEST AGENCE DE PAU

Hélioparc
2 Avenue Pierre Angot
64053 PAU CEDEX 9
Tel. : +33 (0)5 59 84 23 50
Fax : +33 (0)5 59 84 30 24



SOMMAIRE

1.	MILIEUX CONCERNES	1
1.1.	CULTURES	1
1.2.	PELOUSES, PRAIRIES, FRICHES PRAIRIALES	1
1.3.	BOISEMENTS	1
2.	CC MUGRON	2
2.1.	SITES ETUDIES	2
2.1.1.	Laurède	2
2.1.2.	Mugron	3
2.1.3.	Nerbis	4
2.1.4.	Toulouzette	5
2.1.5.	Hauriet	6
2.1.6.	Saint-Aubin	7
2.1.7.	Lahosse	8
2.1.8.	Baigts	9
2.1.9.	Caupenne	10
2.1.10.	Larbey	11
2.1.11.	Maylis	12
2.1.12.	Bergouey	13
2.1.13.	Doazit	14

1. MILIEUX CONCERNES

1.1. CULTURES

Il s'agit très majoritairement de maïs, et dans une moindre mesure de tournesol. Les parcelles agricoles ne présentent que peu d'intérêt pour la biodiversité.

D'une manière générale les enjeux sont faibles au niveau de ces parcelles. Parfois des enjeux plus importants peuvent être relevés sur certaines portions, notamment du fait de la présence de milieux sensibles à proximité (lisières).

1.2. PELOUSES, PRAIRIES, FRICHES PRAIRIALES

Nous regroupons dans cette catégorie les milieux ouverts dominés par les plantes herbacées c'est-à-dire les typologies suivantes :

- Pelouses urbaines ou de jardins,
- Prairies de fauche et/ ou améliorées,
- Prairies pâturées,
- Friches herbacées.

Les milieux de ce type rencontrés présentent globalement une composition floristique assez pauvre. Toutefois ce type de milieu présente un potentiel d'accueil pour plusieurs groupes faunistiques (oiseaux nichant au sol dans les milieux ouverts, entomofaune, petits mammifères) et pour la circulation de la grande faune. Ces milieux, bien que plus intéressants pour la biodiversité que les parcelles cultivées, ne représentent pas d'enjeux particulièrement significatifs, sauf de manière localisée (lisières, axes de ruissellement, etc.).

1.3. BOISEMENTS

Les principales typologies de boisements sont les suivantes :

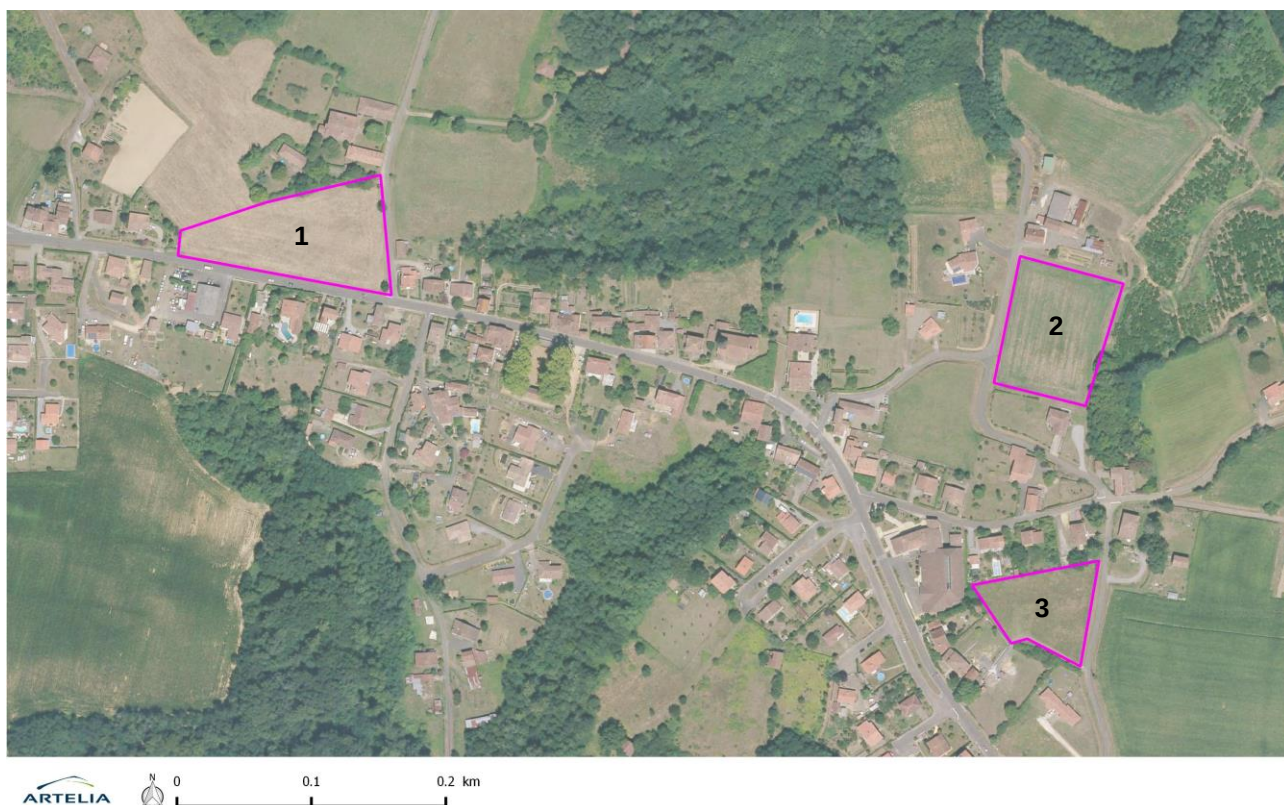
- Chênaies acidiphiles dominées par le chêne pédonculé et le châtaignier, souvent dégradées par la présence de robinier notamment,
- Aulnaies et boisements alluviaux,
- Bois de robinier, souvent sous la forme d'alignement an bordures de parcelles agricoles ou urbanisées,
- Plantations de pins maritimes, ou de peupliers.

Les boisements observés, bien que souvent dégradés (robiniers), représentent globalement des enjeux assez forts en particulier du fait de leur potentiel d'accueil pour la faune et leur rôle dans la trame verte. Les aulnaies sont des milieux humides qui représentent des enjeux très forts, concernant la biodiversité mais également relatifs à la préservation de la ressource en eau. Les plantations de peupliers n'ont que très peu de valeur écologique mais sont souvent établies au niveau de zones humides.

2. CC MUGRON

2.1. SITES ÉTUDIÉS

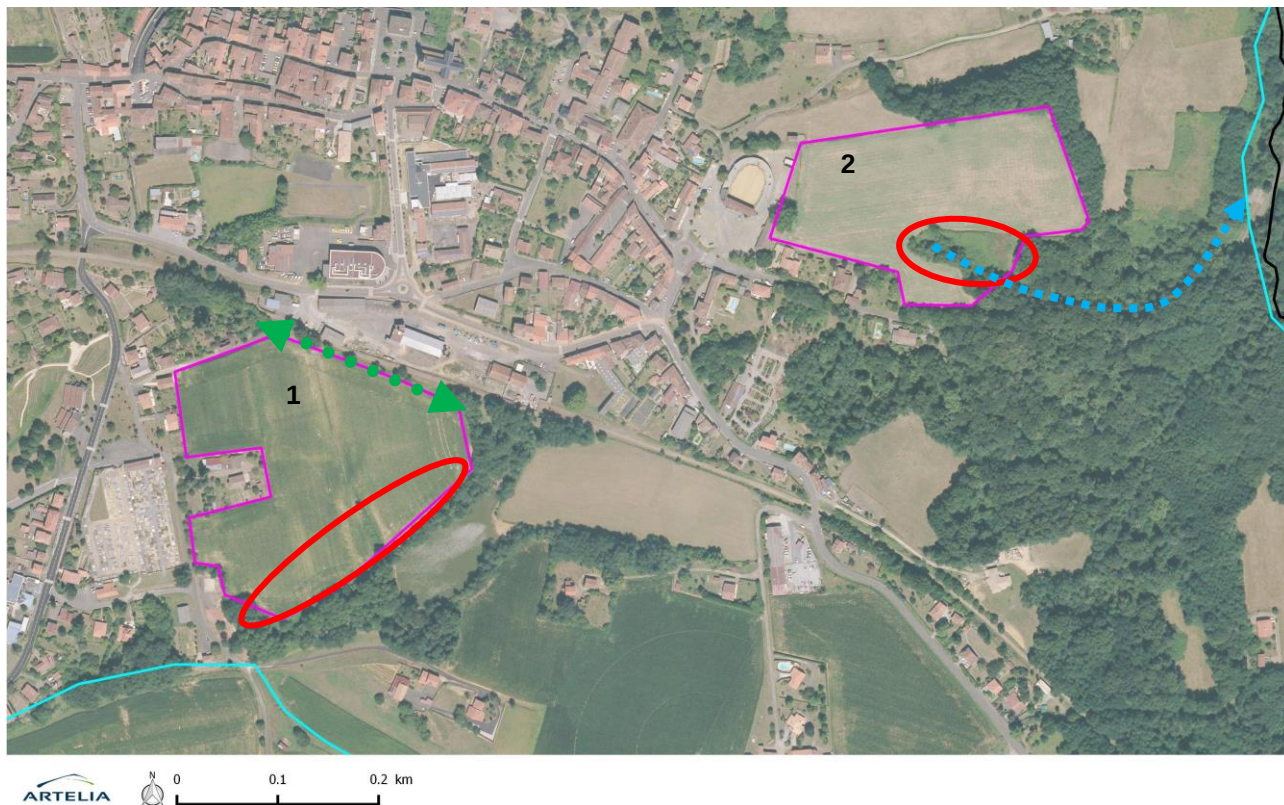
2.1.1. Laurède



Les sites de cette commune sont des friches et prairies (1 et 3), et des parcelles cultivées (2).

Aucun enjeu significatif n'est relevé sur ces sites. La parcelle 2 est en limite d'un boisement, et il est à noter un potentiel de ce site pour l'amélioration de la lisière.

2.1.2. Mugron



Les deux sites de Mugron sont de grandes parcelles agricoles. Si la partie cultivée en elle-même ne représente pas de grands enjeux de biodiversité, les éléments suivants sont à souligner.

Site 1

Il existe un potentiel pour le renforcement de l'alignement boisé au nord. La lisière au sud rassemble plusieurs enjeux significatifs, avec de nombreuses traces de passage de grands mammifères, mais également la présence de milieux humides adjacents (aulnaie, plan d'eau, axe de ruissellement vers le ruisseau de Chai). Cette frange sud du site est à préserver, et une attention particulière doit être apportée à la gestion des eaux pluviales pour ne pas assécher les milieux humides en contrebas.

Il existe un potentiel d'amélioration et de renforcement des lisières pour atteindre une structure allant graduellement de la strate herbacée vers la strate arborée (en passant par l'intermédiaire de la strate arbustive).

Site 2

Un secteur au sud-est, qui correspond à un thalweg, n'est pas occupé par une culture mais par une végétation arbustive et arborée. Il ne nous a pas été possible d'y accéder et donc d'observer de près la végétation en place. Toutefois la topographie laisse supposer que ce secteur pourrait correspondre à une zone humide concentrant les eaux du reste de la parcelle. Les eaux transitant par ce secteur s'écoulent ensuite vers un ruisseau sans nom affluent de l'Adour.

Ce secteur humide et ses abords sont à préserver. Une attention particulière doit être apportée à la gestion des eaux pluviales pour ne pas assécher les milieux humides.

Il existe un potentiel d'amélioration et de renforcement des lisières pour atteindre une structure allant graduellement de la strate herbacée vers la strate arborée (en passant par l'intermédiaire de la strate arbustive).

2.1.3. Nerbis

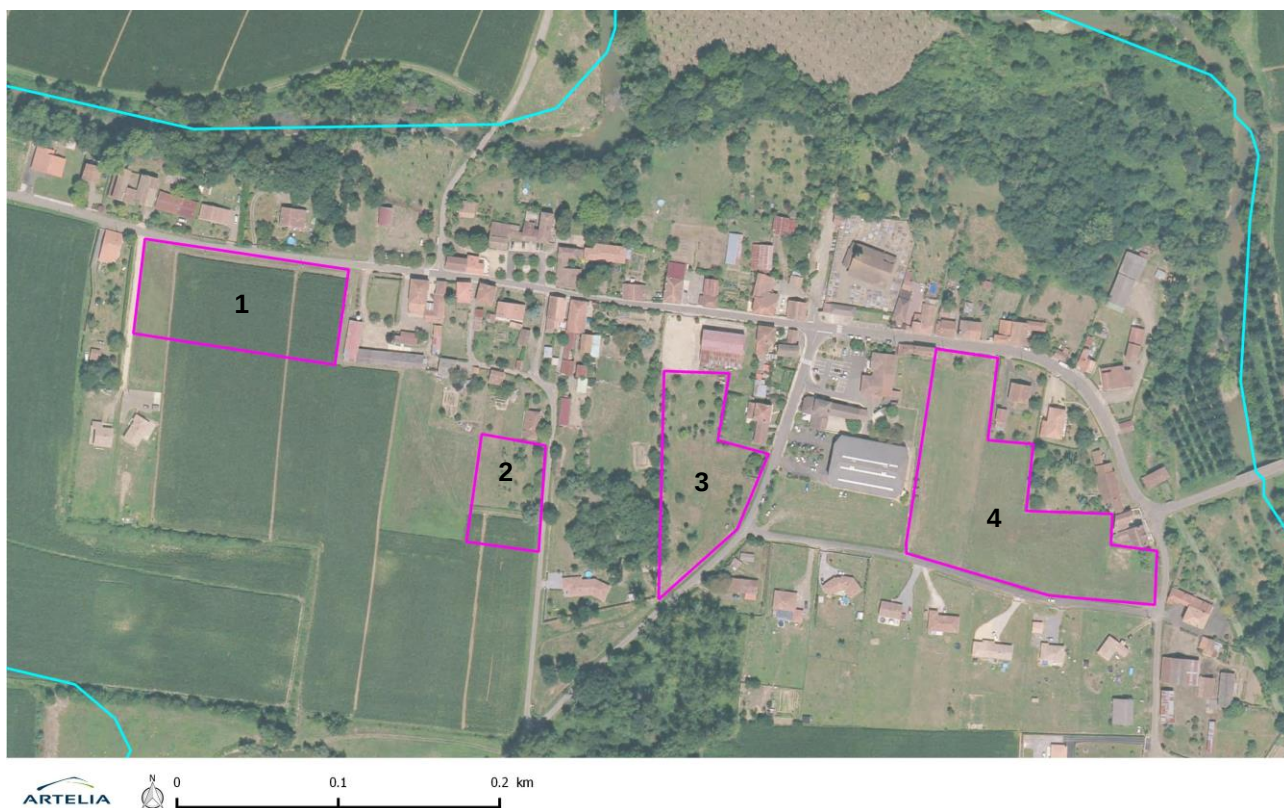


Les deux sites sont occupés par des cultures et ne représentent aucun enjeu écologique particulier.

Le boisement en limite du site 2 est dégradé avec notamment la présence abondante du robinier.

Il existe un potentiel d'amélioration et de renforcement des lisières pour atteindre une structure allant graduellement de la strate herbacée vers la strate arborée (en passant par l'intermédiaire de la strate arbustive).

2.1.4. Toulouzette



Site 1

Ce site est occupé par une culture, ainsi qu'une friche en limite ouest. Aucun enjeu écologique particulier n'est à signaler.

Site 2

La partie sud de ce site est cultivée, alors que la partie nord correspond à un ancien jardin qui s'est enfriché, dans lequel quelques arbres fruitiers sont présents ainsi que quelques jeunes chênes épars. Aucun enjeu écologique particulier n'est à signaler.

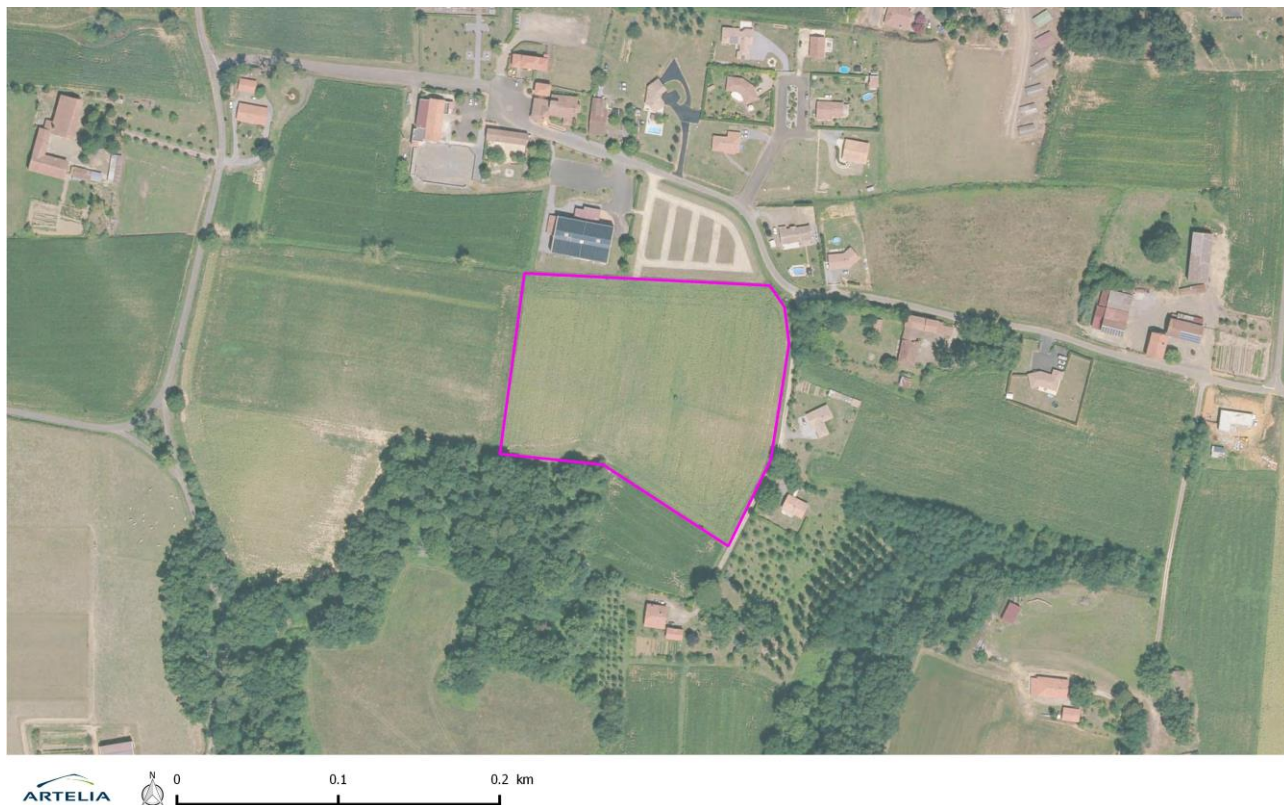
Site 3

Ce site semble être un ancien jardin avec quelques petits arbres épars. Une maison est en cours de construction au niveau de la pointe au sud, ce qui est assez dommage car il s'agissait d'un secteur avec un certain potentiel en termes de trame verte et bleue, situé à la jonction entre deux boisements humides (saulaie avec mare à l'ouest, et aulnaie/peupleraie au sud). Par ailleurs aucun enjeu écologique particulier n'est à signaler.

Site 4

Ce site correspond à des prairies améliorées peu diversifiées et qui ne représentent aucun enjeu écologique particulier. La partie ouest est utilisée comme parking pour les arènes situées à côté.

2.1.5. Hauriet



Le site de la commune d'Hauriet est principalement occupé par une culture, à l'exception d'un petit secteur à l'angle nord-est (friche). Aucun enjeu écologique particulier n'est à signaler.

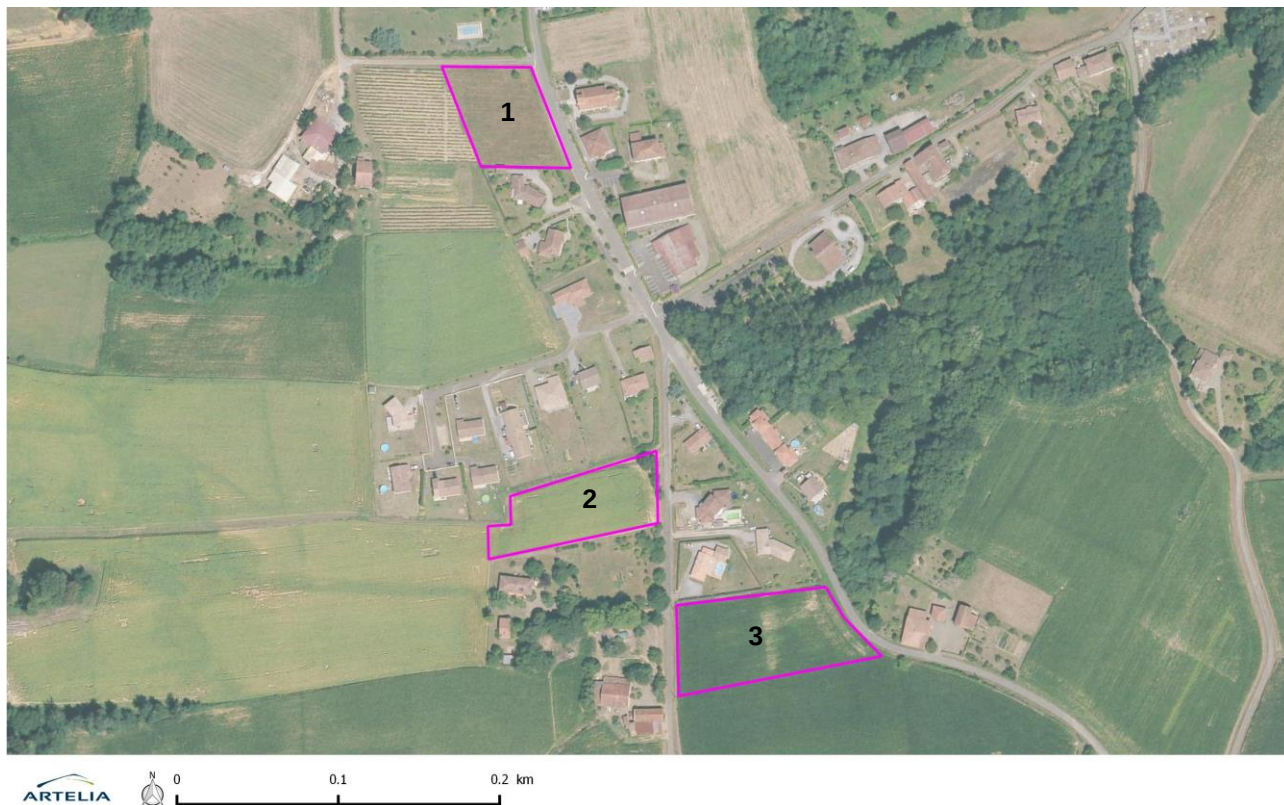
Il existe un potentiel d'amélioration et de renforcement de la lisière avec le boisement au sud pour atteindre une structure allant graduellement de la strate herbacée vers la strate arborée (en passant par l'intermédiaire de la strate arbustive).

2.1.6. Saint-Aubin



Le site de cette commune possède plusieurs composantes. A l'ouest et à l'est se trouvent respectivement une prairie et une friche culturale qui ne représentent pas d'enjeux écologiques particuliers. Entre ces deux éléments se trouve un alignement d'arbres qui, bien que dominé par le robinier, joue un rôle dans le maillage boisé local. Cet alignement d'arbres, ainsi que ceux en périphérie est à préserver et à renforcer (par une strate arbustive périphérique par exemple).

2.1.7. Lahosse



Site 1

Ce site est occupé par une friche, et correspond très probablement à une ancienne vigne. Aucun enjeu écologique particulier n'est à signaler.

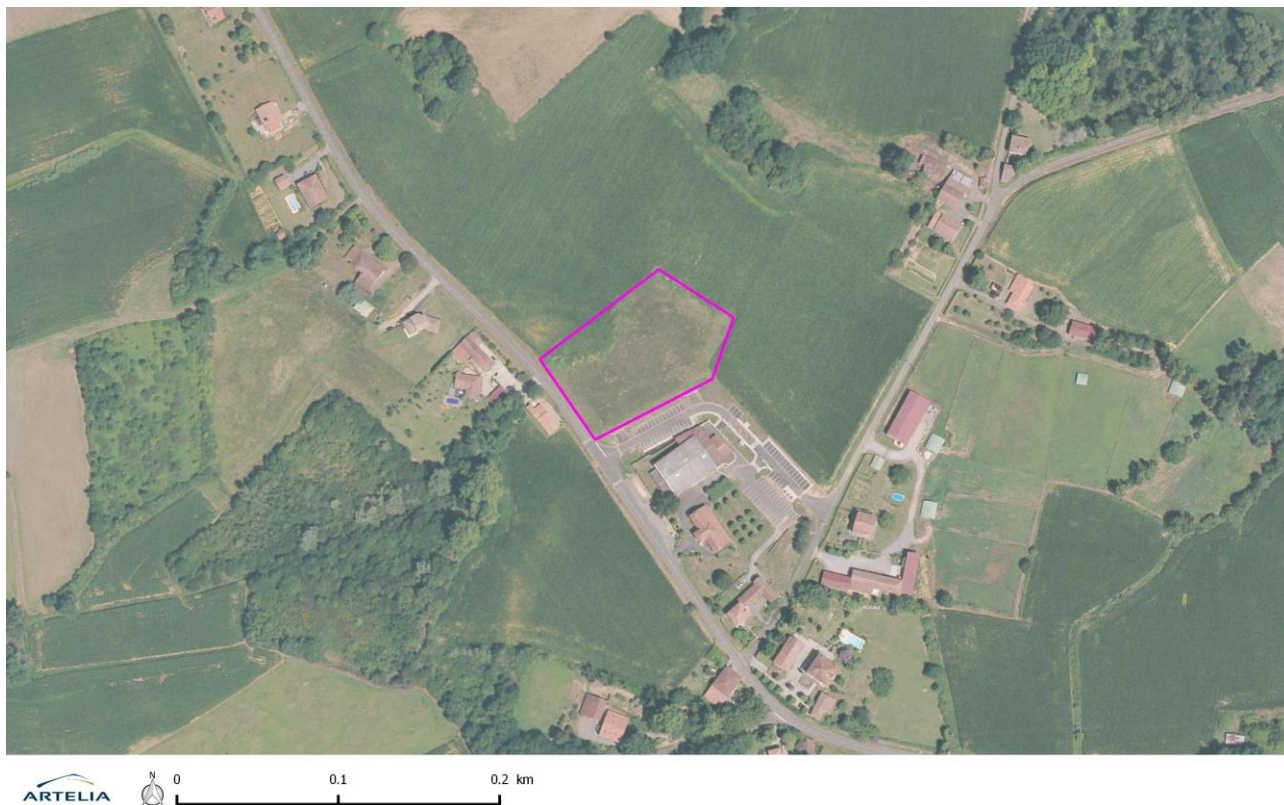
Site 2

Ce site correspond à une friche culturale qui ne représente aucun enjeu écologique particulier.

Site 3

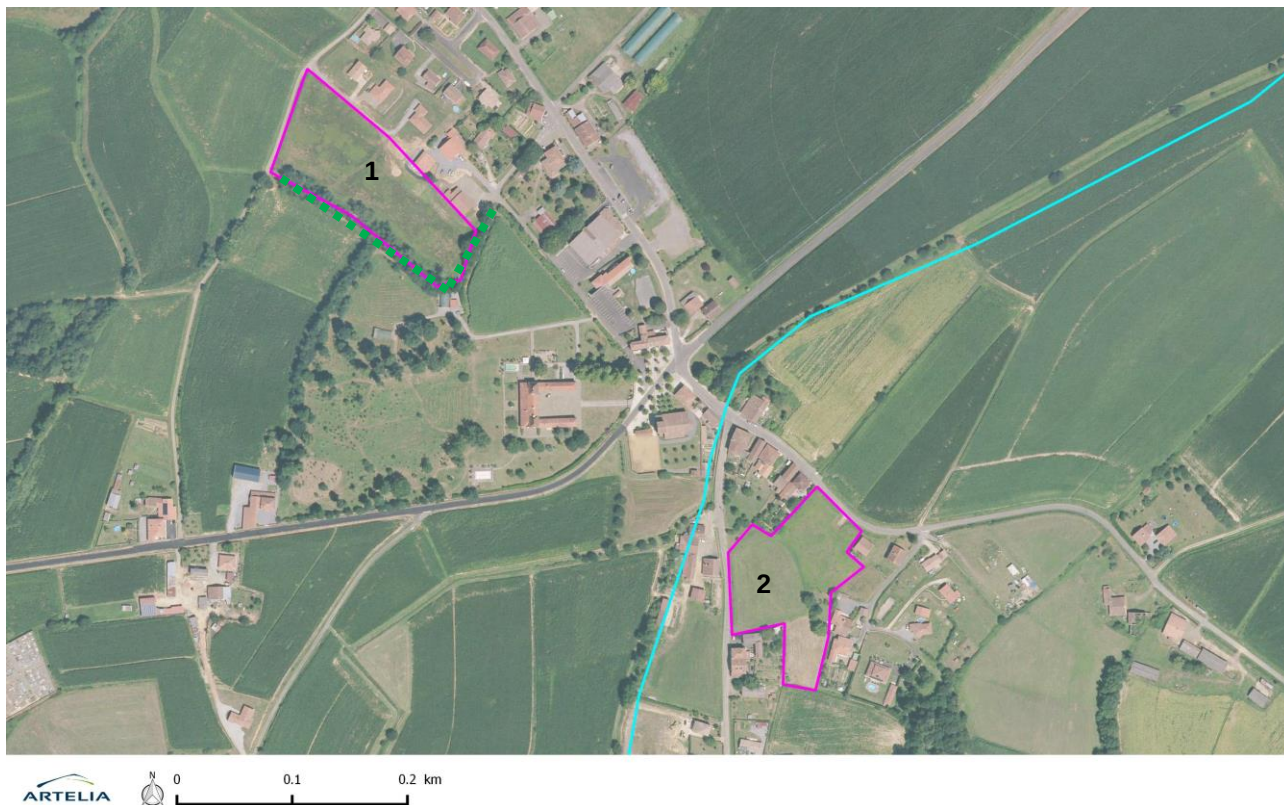
Il s'agit d'une culture qui ne représente pas d'enjeu écologique particulier.

2.1.8. Baigts



Le site de Baigts est une friche prairiale qui ne représente pas d'enjeu écologique particulier.

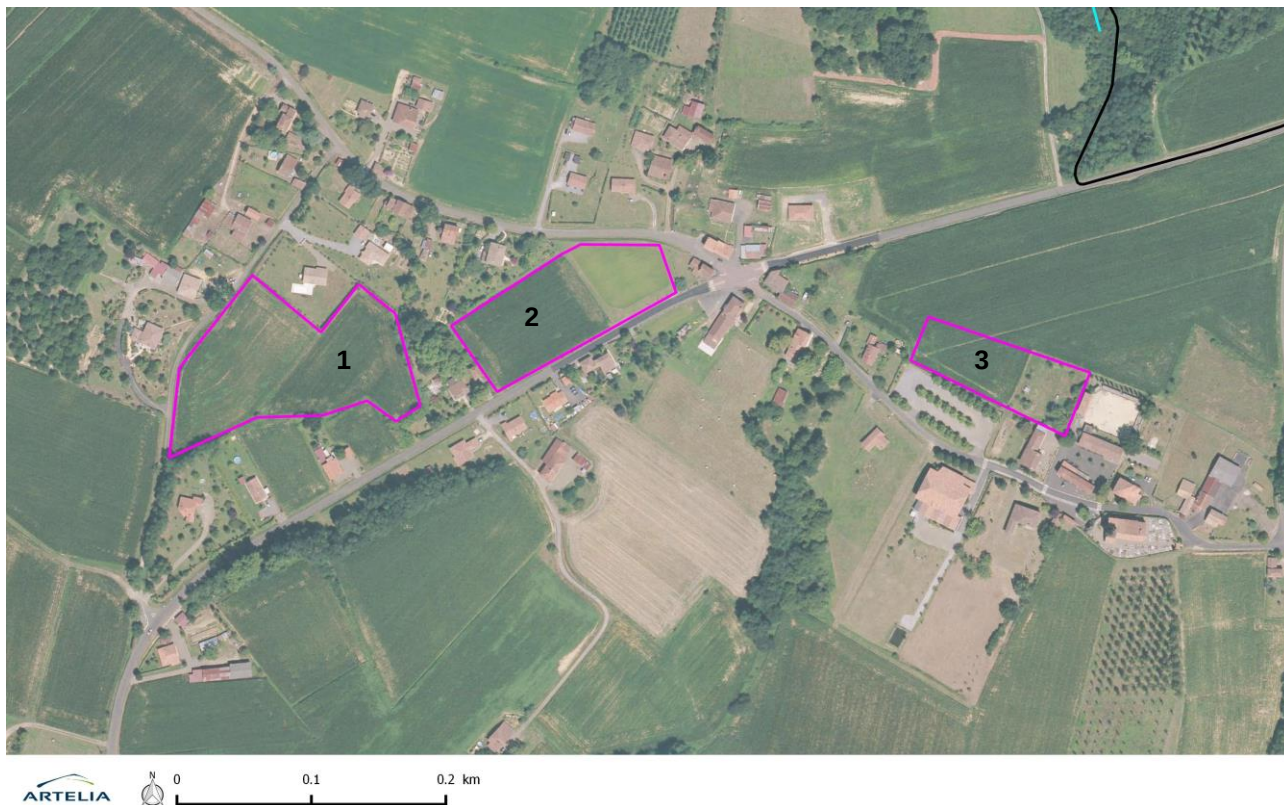
2.1.9. Caupenne



Les deux sites de Caupenne correspondent à des friches prairiales sans enjeu écologique particulier.

Les alignements d'arbres autour du site 1 sont à conserver et éventuellement à renforcer avec la mise en place d'une strate arbustive périphérique.

2.1.10. Larbey



Site 1

Il correspond à des cultures sans enjeux écologiques particuliers.

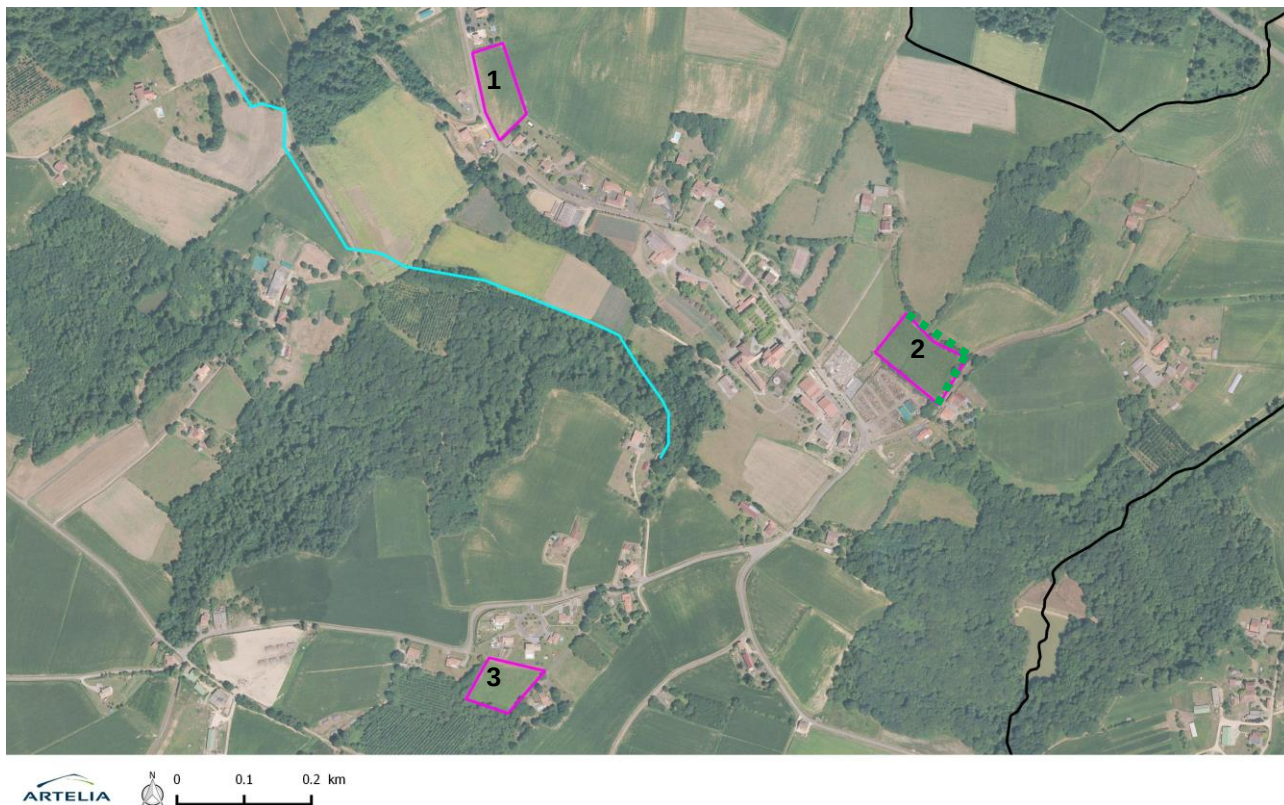
Site 2

La partie sud est cultivée, et la partie nord est une friche prairiale. Il n'y a pas d'enjeux écologiques particuliers.

Site 3

La partie ouest est cultivée, et la partie est correspond à un jardin. Il n'y a pas d'enjeux écologiques particuliers.

2.1.11. Maylis



Site 1

Il s'agit d'une parcelle cultivée sans enjeux écologiques particuliers.

Site 2

Ce site correspond à une prairie sans enjeux écologiques particuliers. Les alignements d'arbres autour du site sont à conserver et éventuellement à renforcer avec la mise en place d'une strate arbustive périphérique.

Site 3

Il s'agit d'une friche sans enjeux écologiques particuliers. Les lisières avec les boisements alentours pourraient être renforcées avec la mise en place d'une ceinture arbustive.

2.1.12. Bergouey



Site 1

Il s'agit de prairies améliorées semées sur des parcelles anciennement cultivées (nord et ouest), ainsi qu'un secteur de friche prairiale (le long de la route sauf à l'ouest). Aucun enjeu écologique particulier n'est à signaler sur ces terrains. L'alignement d'arbres en limite est devrait être préservé et éventuellement renforcé.

Sites 2 et 3

Ce sont des friches prairiales pour lesquelles il n'y a pas d'enjeu écologique particulier à signaler.

Pour le site 2 une attention particulière est toutefois nécessaire pour les lisières du boisement qui doivent être préservées et éventuellement renforcées avec une strate arbustive périphérique.

2.1.13. Doazit



Site 1

Il s'agit d'une plantation de peupliers qui ne représente pas d'enjeux écologiques en elle-même. Toutefois un enjeu potentiel existe pour ce site puisque les peupleraies de ce type sont souvent plantées au niveau de zones humides, qui doivent être préservées.

Sites 2 et 3

Ce sont des friches prairiales sans enjeu écologique particulier.

Site 4

La partie nord est une parcelle cultivée, et la partie sud une friche prairiale. Aucun enjeu écologique n'est identifié.

Sites 5 et 6

Ces sites n'ont pu être atteints car ils s'inscrivent au sein de propriétés privées habitées et clôturées. Il semblerait qu'il s'agisse de friches prairiales plus ou moins entourées d'alignements d'arbres. Ces derniers doivent être préservés et éventuellement renforcés.

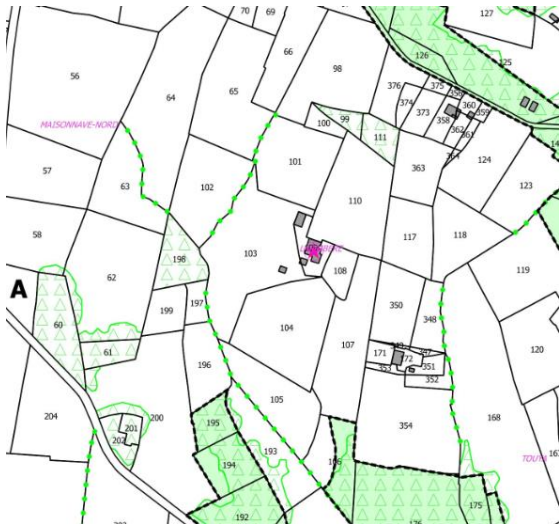
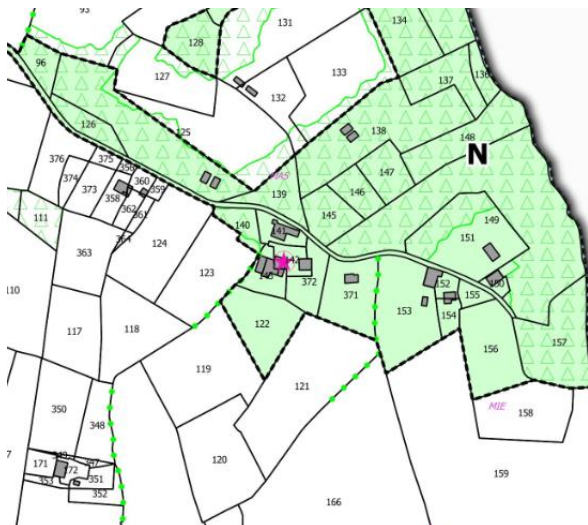
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

**PIECE 1.E.3 – CHANGEMENT DE DESTINATION AU TITRE DU L151-11 2° DU CODE
DE L'URBANISME**

**ARTELIA REGION SUD-OUEST
AGENCE DE PAU**

Hélioparc
2 Avenue Pierre Angot
64053 PAU CEDEX 9
Tel. : +33 (0)5 59 84 23 50
Fax : +33 (0)5 59 84 30 24

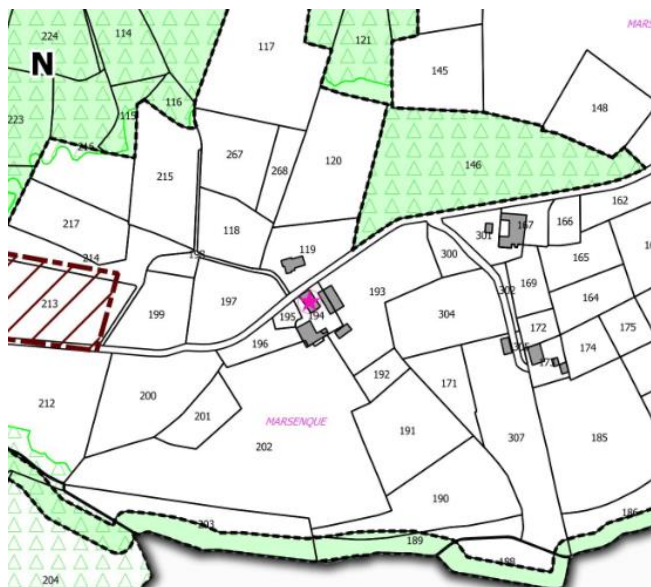
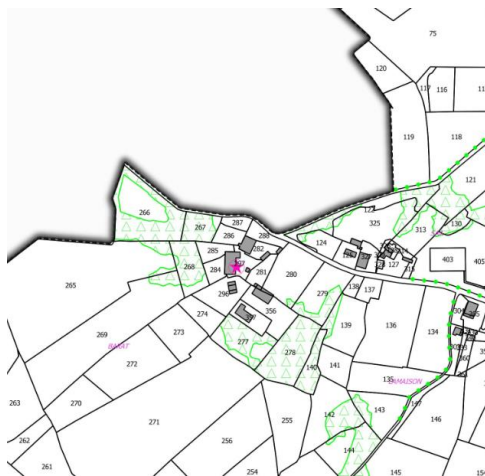


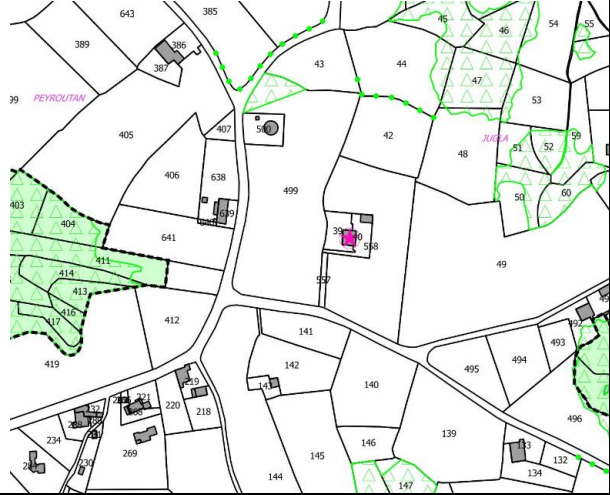
BAIGTS	
Localisation (extrait zonage)	Photos
	
	

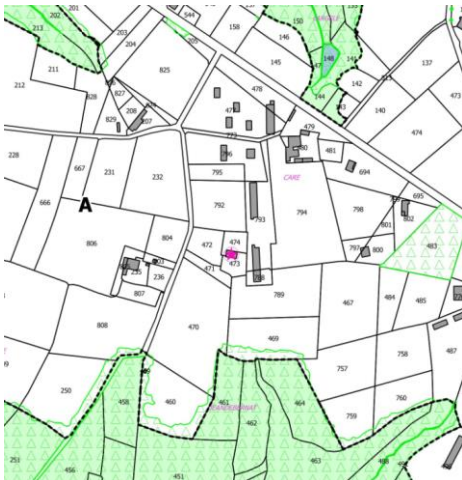
BAIGTS



BAIGTS



CAUPENNE	
Localisation (extrait zonage)	Photos
	

DOAZIT	
Localisation (extrait zonage)	Photos
	
	
	

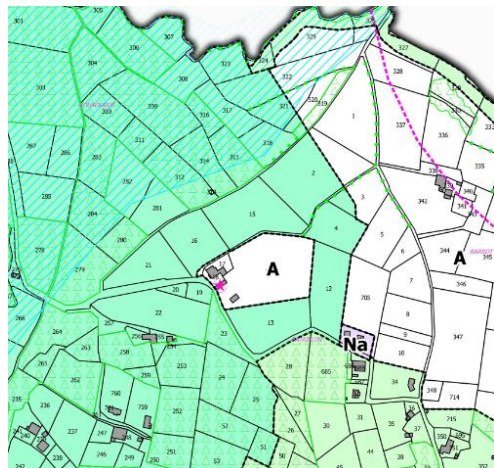
DOAZIT



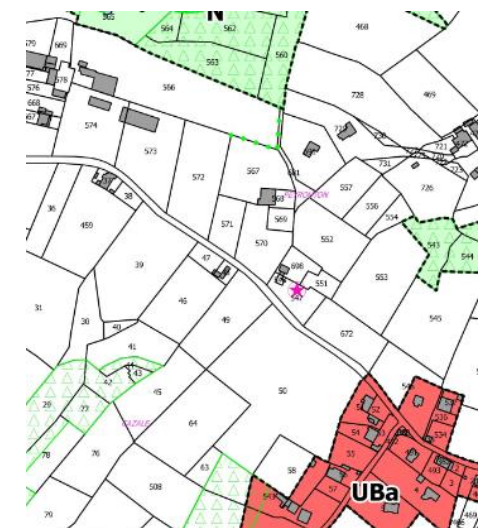
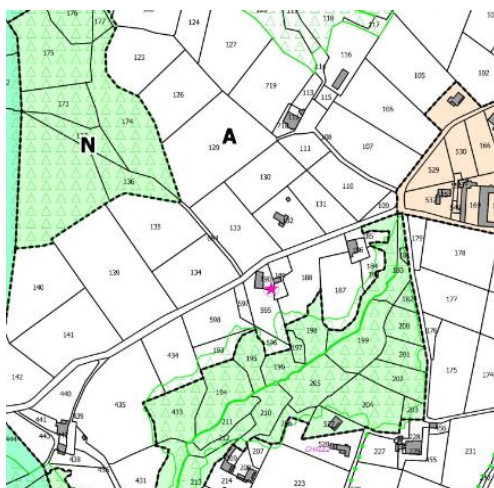
LAHOSSE	
Localisation (extrait zonage)	Photos
	
	

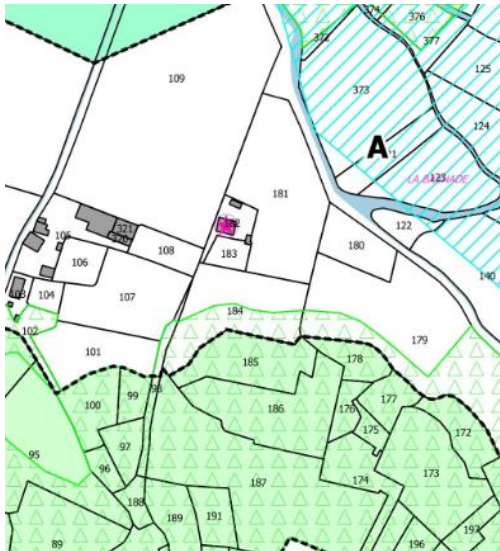
LARBHEY

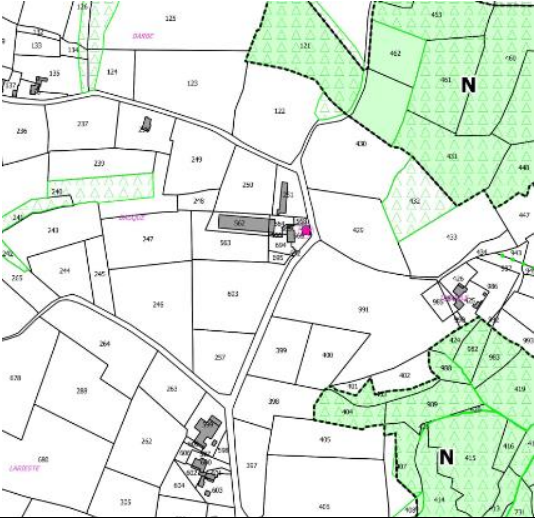
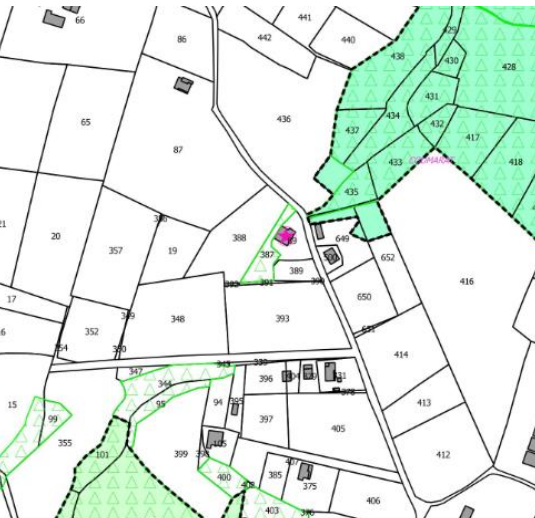
Localisation (extrait zonage)



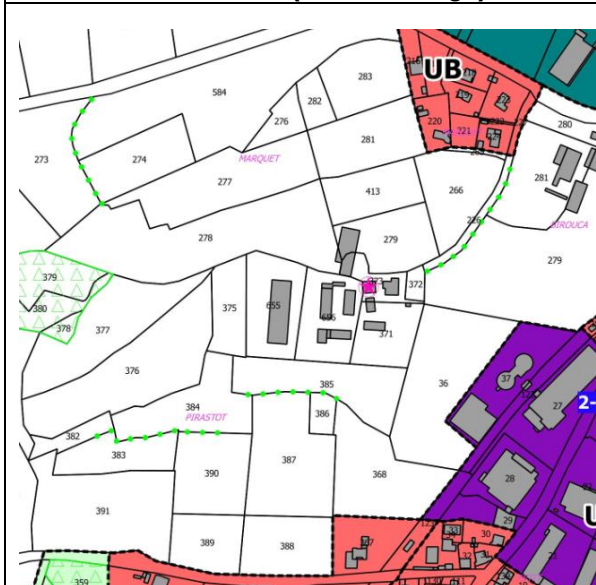
Photos



LAUREDE	
Localisation (extrait zonage)	Photos
	

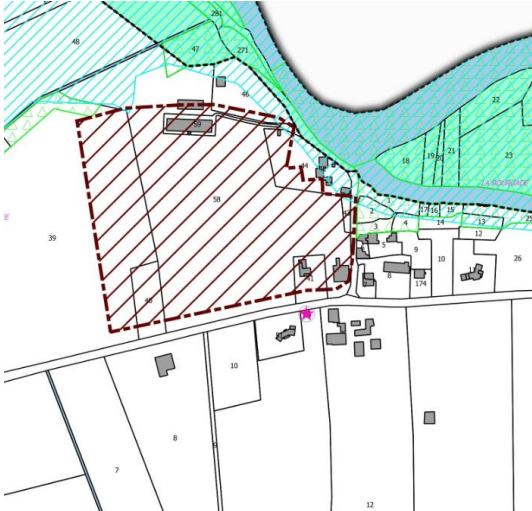
MAYLIS	
Localisation (extrait zonage)	Photos
	
	

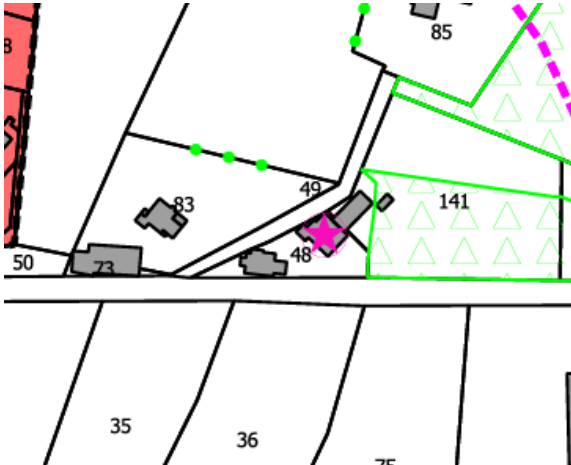
Localisation (extrait zonage)



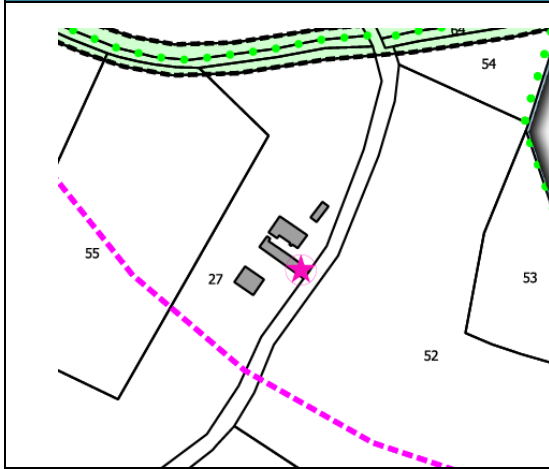
Photos



TOULOUZETTE	
Localisation (extrait zonage)	Photos
	

SAINT-AUBIN	
Localisation (extrait zonage)	Photos
	

SAINT-AUBIN



PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

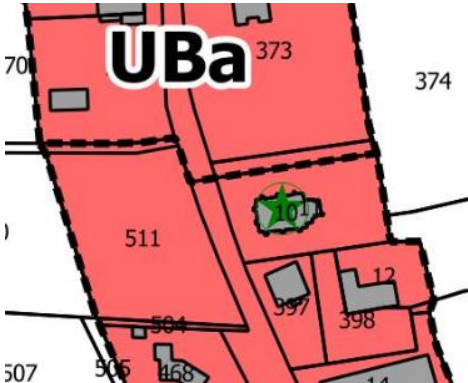
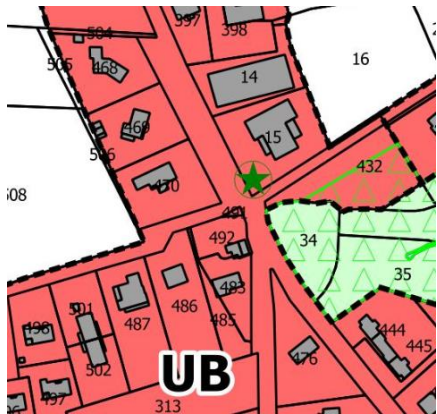
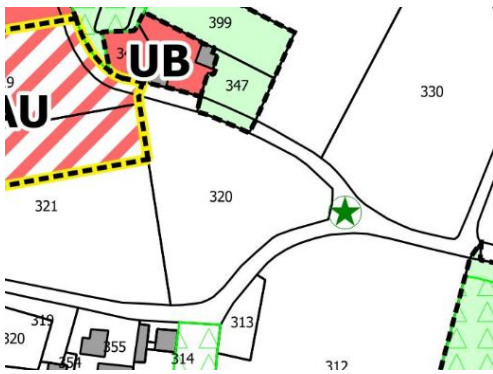
**PIECE 1.E.4 – LISTE DES ELEMENTS IDENTIFIES ET ENSEMBLE REMARQUABLE
AU TITRE DU L.151-19 DU CODE DE L'URBANISME**

ARTELIA REGION SUD-OUEST

AGENCE DE PAU

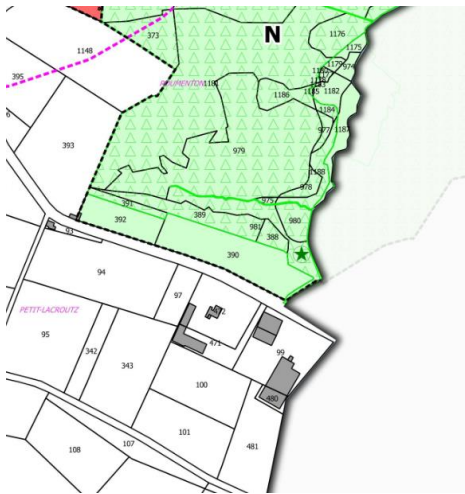
Hélioparc
2 Avenue Pierre Angot
64053 PAU CEDEX 9
Tel. : +33 (0)5 59 84 23 50
Fax : +33 (0)5 59 84 30 24

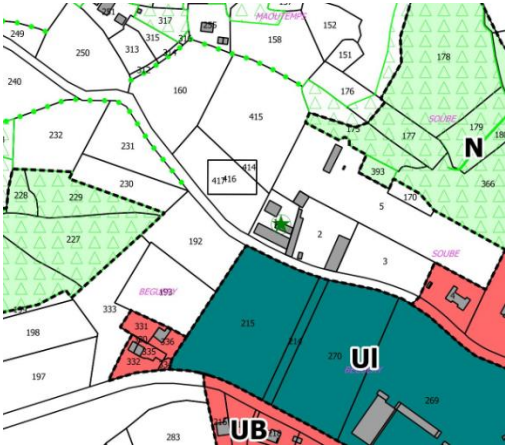
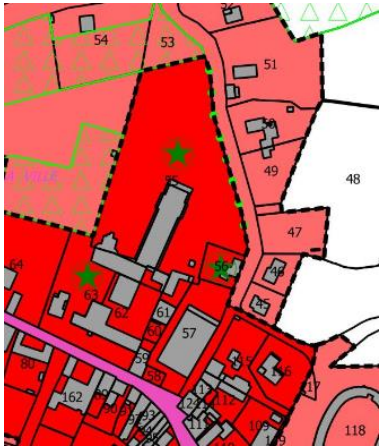


LAHOSSE	
Localisation (extrait zonage)	Photos
	
	
	

LAHOSSE

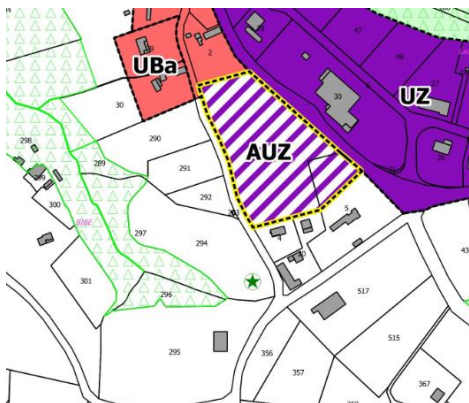


MAYLIS	
Localisation (extrait zonage)	Photos
	

MUGRON	
Localisation (extrait zonage)	Photos
	
	
	

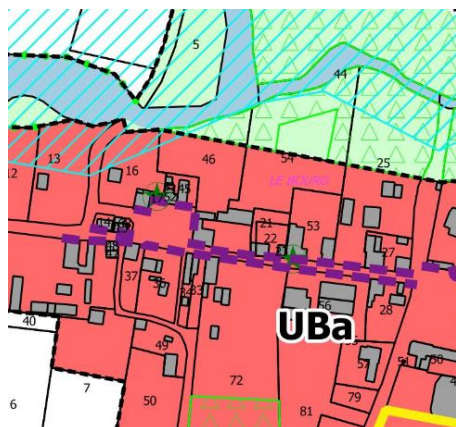
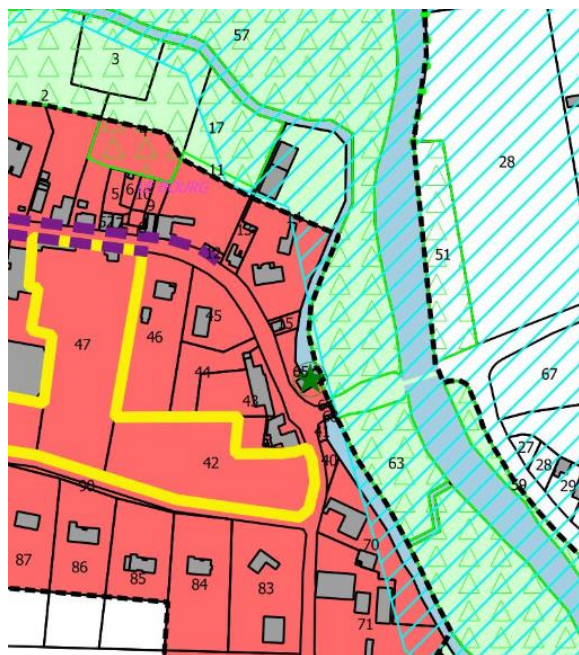
PIECE 1.E.4 – LISTE DES ELEMENTS IDENTIFIES ET ENSEMBLE REMARQUABLE AU TITRE DU L.151-19 DU CODE DE L'URBANISME

MUGRON



TOULOUZETTE	
Localisation (extrait zonage)	Photos
	
	

TOULOUZETTE



TOULOUZETTE

